



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
Reçu en préfecture le 17/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_129-DE

**SÉANCE DU 10 MAI 2022**

**2022-05-129 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

## ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2022 - 2027

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
Reçu en préfecture le 17/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_129-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président en charge de la Jeunesse, Insertion, Attractivité du monde étudiant et démocratie participative,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité de pilotage du PLIE en date du 20 janvier 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

La Communauté d'Agglomération du Libournais adhère à l'association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le dispositif PLIE a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail en proposant un parcours d'accompagnement individualisé et renforcé.

L'Etat, le Conseil Départemental de la Gironde et les intercommunalités adhérentes, dont La Cali, se sont engagés à participer à la mise en œuvre du dispositif PLIE au bénéfice des habitants du Grand Libournais par la signature du Protocole d'accord 2015-2021, arrivé à échéance le 31 décembre dernier.

Au terme des sept dernières années du protocole, le dispositif PLIE a permis d'accompagner 1 845 personnes sur le Grand Libournais dont 994 sur le territoire de La Cali (54% de sortie positive en emploi ou en formation qualifiante).

Un nouveau programme opérationnel national Fonds Social européen (FSE +) pour la période 2021-2027 permet de poursuivre le financement de ce dispositif – attribué par l'Etat aux associations porteuses - en fonction de l'action conduite sur les territoires.

Les objectifs du PLIE seront :

- Accompagner 2 200 personnes en difficulté d'insertion
  - Publics cibles : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes ayant un faible niveau de qualification, les bénéficiaires de la protection internationale, les personnes qui travaillent à temps partiel « subi » ainsi que les « permittents » qui alternent périodes d'activité et de chômage, les indépendants qui cessent leur activité ou ont une activité ne permettant pas d'avoir des revenus suffisants, les seniors et les travailleurs handicapés, les personnes vivant en zones urbaines ou rurales prioritaires. Et, plus largement, toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle comme par exemple les familles monoparentales, les personnes inactives, les personnes dites « invisibles », les personnes précarisées par le mal-logement ; les publics en Parcours emploi compétences
  - L'égal accès au dispositif sera assuré entre les hommes et les femmes et entre les secteurs géographiques.
- Permettre le retour à l'emploi durable ou l'obtention d'une formation qualifiante pour un maximum de personnes sortant du dispositif.
- Favoriser l'accès à l'emploi, par des étapes de parcours en emploi (CDD, Intérim, contrats aidés...) et des étapes de formation.
- Conserver un taux de sorties positives de 50%

Le renouvellement de l'engagement de La Cali au travers la signature du Protocole d'Accord 2022-2027 implique d'une part, la poursuite de son adhésion à l'association PLIE du Pays du Libournais et donc le versement d'une cotisation annuelle ; et d'autre part à porter les postes de Référents de Parcours et de Référents Emploi (anciennement dénommé Chargés de Relations Entreprises) pour lesquels elle bénéficie du co-financement du Fonds Social Européen à environ 69% du coût total.

Ce Protocole d'Accord pourra être modifié et complété par voie d'avenant  
tage du PLIE où est représentée La Cali et après consultation du Conseil d'Administration de PLIE.

Après en avoir délibéré,  
Et à la **majorité 57 voix pour 2 abstentions** (*Fabienne FONTENEAU – Laurent de LAUNAY ne participant pas au vote*),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le Protocole d'Accord 2022 - 2027.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le  
Fait à Libourne **17 mai 2022**

Le Président informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et de sa réception par le  
représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson in black ink, written over the official stamp.

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_129-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
Reçu en préfecture le 17/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_130-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-130 - 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET  
PARTICIPATIVE  
INCLUSION LINGUISTIQUE : SUBVENTION AU CLAP SUD  
2022**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 - 2/3  
Reçu en préfecture le 17/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_130-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, l'Insertion, l'attractivité du monde étudiant et la démocratie participative,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

Dans le cadre de sa politique de développement social local, La Cali soutient depuis 2020 le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion / Centre Ressources Illettrisme (CLAP / CRI) du Sud-Ouest, référent régional en faveur de l'inclusion linguistique.

L'illettrisme désigne la situation d'une personne qui a bénéficié d'apprentissages mais qui n'a pas acquis ou qui a perdu la maîtrise de la lecture et de l'écriture, en raison notamment d'apprentissages trop fragiles. Dès lors, cette personne ne possède pas les compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante et se trouve particulièrement exposée au risque d'exclusion sociale.

La Cali, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde, cofinancent le CLAP/CRI pour décliner le plan national de lutte contre l'illettrisme au niveau local, ce qui se décline de la manière suivante :

1- Coordonne la plateforme d'évaluation des capacités linguistiques, d'orientation et de suivi du Libournais (10 lieux de permanences sur le territoire) qui évalue le niveau linguistique et les savoirs de base de toute personne lors d'un entretien puis l'oriente vers une structure compétente pour l'accompagner dans son apprentissage selon ses besoins (association, organisme de formation, ...). La plateforme assure également le suivi des personnes dans leur parcours d'inclusion linguistique.

Sur La Cali, 205 personnes ont été reçues en 2021 pour une évaluation linguistique et la proposition d'un suivi de parcours - dans un contexte sanitaire qui n'a pas été propice à son déploiement - contre 115 personnes en 2021.

2- Gère le centre de ressources illettrisme alphabétisation (CRIA) par la mise à disposition de ressources, l'appui méthodologique et pédagogique des acteurs de proximité (8 associations) et l'animation territoriale auprès des collectivités.

Il est proposé de verser une subvention au CLAP Sud-Ouest à hauteur de 10 000 euros venant compléter le soutien des différents financeurs institutionnels et de collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention au CLAP Sud-Ouest,
- signer avec le CLAP Sud-Ouest une convention d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **17 mai 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_130-DE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
Reçu en préfecture le 17/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_131-DE

**SÉANCE DU 10 MAI 2022**

**2022-05-131 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**  
**ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE : VERSEMENT DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'attractivité du monde étudiant et démocratie participative

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

L'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) a pour objet de favoriser la formation, l'insertion ou la réinsertion professionnelle de publics en difficulté sociale et, prioritairement auprès des jeunes de 16 à 25 ans, par une formation humaine et professionnelle.

L'AFEPT a créé en 2014 l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C) de Bordeaux Métropole et a ouvert une antenne sur Coutras en 2019. Elle propose à des jeunes en situation de décrochage scolaire depuis plus d'un an d'intégrer un parcours d'insertion sociale et professionnelle. La force du dispositif E2C est de proposer un parcours individualisé de 9 mois basé sur :

- la découverte du monde professionnel, à travers un système d'alternance en centre de formation et stages en entreprise aboutissant à la formation qualifiante, diplômante ou l'emploi direct,
- l'acquisition de connaissance (savoirs de base, communication orale, ...),
- le vivre-ensemble grâce à une approche collective favorisant la socialisation et la citoyenneté,
- l'accompagnement social (remédiation, lien avec la famille, ...) et la prévention à la santé.

Sur Coutras, l'objectif est de réaliser 3 entrées de groupe par année, avec 8 à 12 jeunes par groupe.

En 2021, l'antenne de Coutras a accueilli 50 jeunes :

- 71% de jeune-femmes,
- 55 % de mineurs (en forte augmentation),
- 80% des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au CAP,
- 55% sorties positives (contrat d'apprentissage, service civique, formation qualifiante ou diplômante, emploi de plus de 2 mois)

Le budget global prévisionnel pour l'année 2022 se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	150 416€	FSE	107 239€
Coûts pédagogiques et de fonctionnement	32 710€	Etat - DIRECCTE	52 300€
		Région Nouvelle Aquitaine	18 587€
		La Cali	5 000€
<b>Total</b>	<b>183 126€</b>	<b>Total</b>	<b>183 126€</b>

Considérant l'utilité avérée des missions d'insertion des jeunes menées par l'association AFEPT au titre de l'E2C de Bordeaux Métropole,

Considérant l'objectif d'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi que se fixe La Cali, au titre de sa compétence insertion,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 5 000 euros à l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) pour l'antenne de l'école de la deuxième chance de Bordeaux Métropole,

- signer la convention d'objectifs, ses avenants et tous documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **17 mai 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_131-DE